



**MUNICIPALITÉ**  
DE  
**BALLENS**

**Préavis n° 05/2020**  
de la Municipalité au Conseil général

---

Dicastère : Finances

## **Budget pour l'année 2021**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères),

**Le budget 2021 présenté par la Municipalité est bénéficiaire à hauteur de CHF 80'925.—.**

Les explications qui suivent vous apporteront des précisions sur les décisions prises par la Municipalité :

### Impôts

Suite à une année difficile, la Municipalité a décidé de ne pas surévaluer la rentrée des impôts en 2021

### Parcs et promenades

Construits dans les années 2000, les éléments de la place de jeux se sont abîmés au cours des ans et leur sécurité n'est plus garantie. Vu la forte fréquentation de cet endroit, la Municipalité a décidé de remplacer la combinaison à grimper et les balançoires. Le montant devisé est d'environ CHF 28'000.—.

En 1985, la Commune s'est vu gratifiée d'un legs de CHF 15'000.— de feu Mme Renée Frieda Reichlen, née Convers, dont les intérêts annuels devaient récompenser, chaque année, deux écoliers et deux écolières ayant terminé leur scolarité, originaires de Ballens et y domiciliés, ayant obtenu la moyenne de l'année scolaire la plus élevée. Compte tenu des dispositions très particulières à appliquer, ce fonds n'a jamais été attribué.

Aujourd'hui, la Municipalité vous propose d'utiliser ce legs, augmenté des intérêts comptabilisés depuis 1985, en amortissement des frais d'amélioration de la place de jeux (44.480). Ainsi, une grande partie des enfants du village seront touchés par ce don.

### Ordures ménagères – Taxe déchets

Suite à l'augmentation des déchets et à la mauvaise situation des marchés (diminution des crédits de reprise du papier/carton et de la ferraille), une augmentation de la taxe déchets est prévue de CHF 5.— par adulte. Celle-ci passe à CHF 65.—.

## Epuration

Le réseau d'épuration existant entraînant peu de frais, la Municipalité envisage de diminuer de moitié les taxes annuelles fixes perçues sur les bâtiments (CHF 200.— à CHF 100.—) et les logements (CHF 100.— à CHF 50.—). Elle est consciente que cette opération entraînera un déficit mais celui-ci peut être facilement compensé par le fonds de réserve affecté.

## Service du gaz

Depuis plusieurs années nos prix du gaz sont restés stables, favorisant des bénéfices pour la commune qui ont été affectés à l'amortissement du réseau.

Au vu de la fluctuation des autres marchés (bois, mazout), la Municipalité a décidé de baisser la taxe mensuelle d'entretien, compteur et réseau de CHF 18.— à CHF 10.— par compteur. D'autre part, le prix de vente du gaz est réajusté et passe de 8,7 cts à 8,3 cts par KWh consommé.

## **Conclusion**

Fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères), de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **Le Conseil général de Ballens,**

- vu le préavis n° 05/2020 de la Municipalité ;
- entendu le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

décide :

- **d'accepter le budget 2021 présenté par la Municipalité se soldant par un excédent de produits de CHF 80'925.--.**

*Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 09 novembre 2020.*

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :   
Ch. Croisier



La Secrétaire :   
G. Neuenschwander

Annexe: – Budget 2021

*Présenté en séance du Conseil général du 09 décembre 2020*